ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 58175

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nécessité pour la France d'établir des relations diplomatiques normales avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Les vingt-quatre pays membres de l'Union européenne ont tous renoué des liens diplomatiques avec la Corée du Nord. Notre nation est donc la seule à n'avoir pas accompli un tel geste. La RPDC est un État membre des Nations unies et a souscrit, à ce titre, à la charte. Elle n'a donc pas à être traiter différemment des autres pays adhérents. Le principe de la mise à l'écart et du boycott est une pratique courante des États-Unis. La France a raison de s'en distinguer. Cela doit valoir aussi pour la RPDC. Toute l'histoire de cette dernière s'est organisée autour du respect de sa souveraineté, laquelle est en permanence violée. En octobre 2004, on relevait 190 cas d'espionnage aérien US. Depuis cette date, le Sénat américain consacre 24 millions de dollars pour tenter de déstabiliser le gouvernement de Pyongyang. Notre défense exigeante des droits de l'homme ne peut pas davantage expliquer notre isolement, surtout si nous considérons que nous entretenons des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite ou l'Iran. Par ailleurs, les entreprises françaises et nos PME sont intéressées par le marché et les investissements potentiels en Corée du Nord, comme le sont les firmes suisses, allemandes, suédoises qui y sont déjà présentes, de même que les firmes sud-coréennes dans la zone franche de Kaesong. Une intense coopération est possible et souhaitable. Elle ne peut qu'être de nature à renforcer la sécurité dans cette région et à préparer le réunification des deux Corées. Il souhaite donc savoir quelles évolutions des relations entre la France et la RPPC peuvent être espérées et les mesures qu'il compte prendre pour avancer dans cette voie.

Texte de la réponse

La France n'a pas à l'heure actuelle établi de relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC), à la différence de 23 autres États membres de l'Union européenne. Plusieurs de nos partenaires européens ont en effet normalisé leurs relations avec la Corée du Nord en 2000/2001, dans le contexte du Sommet intercoréen de juin 2000. La France n'a pas suivi ce mouvement et les révélations de la Corée du Nord sur ses programmes nucléaires en octobre 2002 et son retrait du TNP en janvier 2003 sont venus conforter cette position. La France estime que l'établissement de relations diplomatiques devra se faire au moment le plus opportun, afin de constituer un signal positif et un encouragement à l'égard de la RPDC. Elle ne constate aujourd'hui aucune amélioration tangible en ce qui concerne notamment les questions relatives à la non-prolifération ou aux droits de l'homme. S'agissant de la reprise du processus de discussions à six, aucun signe encourageant ne provient actuellement de la Corée du Nord, qui a multiplié ces derniers temps les annonces négatives : suspension pour une période indéfinie de sa participation aux pourparlers multilatéraux et fabrication d'armes nucléaires (10 février), rupture du moratoire de 1999 sur les essais de missiles balistiques (3 mars), volonté de transformer les pourparlers à six en négociations de désarmement (31 mars), poursuite du renforcement de son arsenal nucléaire (24 avril). Dès lors, le signal que constituerait l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Corée du Nord ne nous paraît pas opportun dans les circonstances actuelles. Seules des avancées significatives dans le règlement de la question nucléaire nord-coréenne pourraient

permettre d'envisager une normalisation des relations avec ce pays. La France entretient toutefois une relation de travail avec les autorités nord-coréennes et est ouverte au dialogue, en dépit de l'absence de relations diplomatiques. La Corée du Nord est représentée en France depuis 1968 par un bureau commercial, devenu en 1984 la Délégation générale de la République populaire démocratique de Corée en France, avec laquelle nous entretenons des contacts fréquents. Une délégation du ministère des affaires étrangères a effectué une visite d'information en Corée du Nord en novembre 2003. Des agents diplomatiques français en poste à Séoul se sont rendus à Pyongyang en janvier 2005. Un haut fonctionnaire du ministère nord-coréen des affaires étrangères s'est rendu en France en avril 2004. La France participe également de manière significative, par l'intermédiaire de l'Union européenne, à l'aide humanitaire apportée à la Corée du Nord et reste particulièrement attentive aux conditions de travail des ONG dans ce pays, comme nous le rappelons lors de chaque contact avec les autorités nord-coréennes. Parallèlement, nous avons mis en place un programme de coopération limité à destination de la Corée du Nord, destiné à favoriser les échanges et l'ouverture de ce pays. Nous accueillons chaque année quatre stagiaires, en formation linguistique et dans le domaine de la coopération administrative, et dix étudiants pour un cursus de trois ans en architecture.

Données clés

Auteur : M. Georges Hage
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58175
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1804
Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5295